



République et canton de Genève

Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **8 mai 2006**

le conseil municipal a pris la délibération suivante :

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2005 :

APPROBATION DES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES ET LES MOYENS DE LES COUVRIR

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2005, selon liste annexée, pour un montant total de **Frs 1'269'074.69**

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les économies réalisées sur les autres postes du budget, dont le total s'élève à **Frs 563'297.70**

ainsi que par les plus-values enregistrées aux revenus.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Le délai pour demander un référendum expire le 15 juin 2006.

Vandœuvres, le 16 mai 2006

Le Président du conseil municipal

Nicolas TERRIER